



Ville de La Crèche
Conseil Municipal du 30 juin 2020

Compte Administratif 2019
Locations des salles municipales
Note de synthèse

Exercice 2019

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera disponible sur le site internet de la Commune de La Crèche, après la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2020.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du compte administratif 2019 des locations des salles municipales.

I. Contexte général

La population de la Commune, au 1er janvier 2020 est de 5 764 habitants. Pour rappel, la population Créchoise était de 5 706 habitants au 1^{er} janvier 2019.

Les derniers éléments socio-démographiques connus :

Données socio-démographiques	Pour la Commune	Pour le Département	Pour la Région
Population légale	5 764	374 351	5 956 978
Nombre de foyers fiscaux	2 432	160 626	2 615 300
Part des foyers fiscaux non imposables	40 %	54,20 %	51,50 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22 702	19 898	20 370

II. Résultat du Compte Administratif 2019

Le Compte administratif 2019 des locations des salles se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif fait apparaître un résultat global de clôture de 886,95 €.

Pour Mémoire :

Excédent de fonctionnement cumulé :	0 €
Excédent d'investissement cumulé :	886,95 €
Restes à réaliser :	0 €

Résultat cumulé :	886,95 €

III. Détails des sections

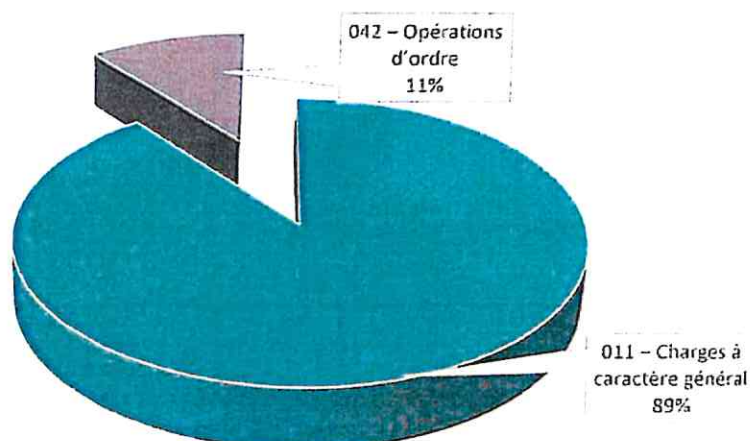
1. Section de Fonctionnement

1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour 2019 en €, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2018 (pour mémoire)	CA 2019	Variation en %
011 – Charges à caractère général	21 979,25	23 619,89	7,46 %
65 – Autres charges de gestion courante	159,17		
66 – Charges financières			
67 – Charges exceptionnelles	397,71		
023 – Virement à la section d'investissement			
042 – Opérations d'ordre	1 877,61	2 814,14	49,88 %
TOTAL	24 413,74	26 434,03	8,28 %

Dépenses de fonctionnement 2019



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la structure : eau, électricité, téléphone, chauffage, travaux d'entretien des bâtiments, les contrats de maintenance

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre concerne des effacements de créances.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles :

Dans ce chapitre figure essentiellement la régularisation de la TVA.

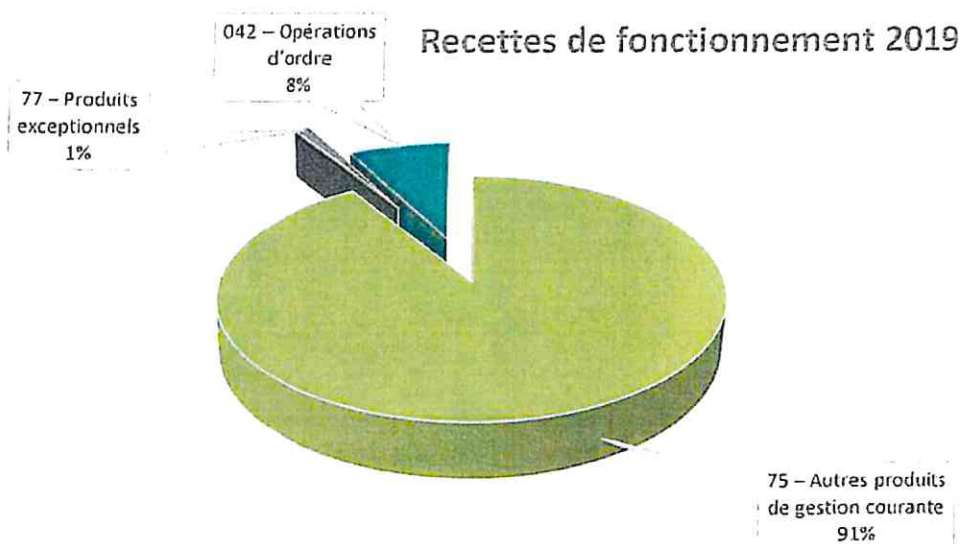
Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre des sections :

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements des immobilisations.

1.2 Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement pour 2019 en €, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2018 (pour mémoire)	CA 2019	Variation en %
013 – Atténuations de charges			
70 – Produits des services			
73 – Impôts et taxes			
74 – Dotations et participations			
75 – Autres produits de gestion courante	24 125,47	24 098,13	-0,11 %
77 – Produits exceptionnels		304,45	
042 – Opérations d'ordre	288,27	2 031,45	604,70 %
TOTAL	24 413,74	26 434,03	8,28 %



Chapitre 75 : la prise en charge du déficit par la Commune de la Crèche. Celle-ci s'élève cette année à 11 158,50 € (14 376,96 € pour l'année 2018). Les locations des salles s'établissent à 12 939,23 €. Pour mémoire en 2018, les locations étaient de 9 746,19 €.

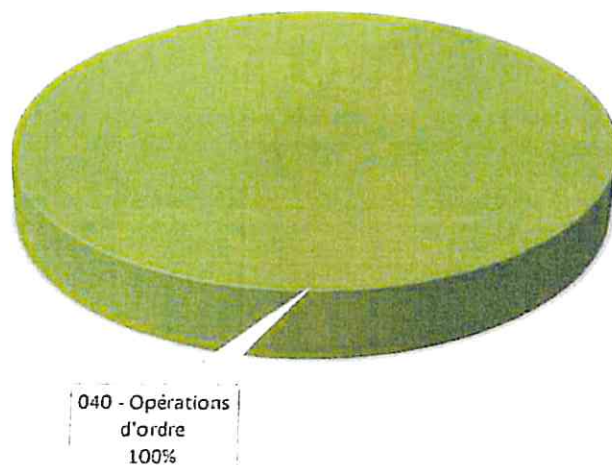
Chapitre 042 : Celui-ci concerne principalement les amortissements et les travaux en régie.

2. Section d'investissement

2.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2018 (pour mémoire)	CA 2019	Variation en %
13 – Subventions d'investissement			
20 – Immobilisations incorporelles			
21 – Immobilisations corporelles	6 235,56		
23 – Immobilisations en cours			
16 – Emprunts et dettes assimilées			
040 – Opérations d'ordre	288,27	2 031,45	604,70 %
TOTAL	6 523,83	2 031,45	-68,86 %

Dépenses d'investissement 2019

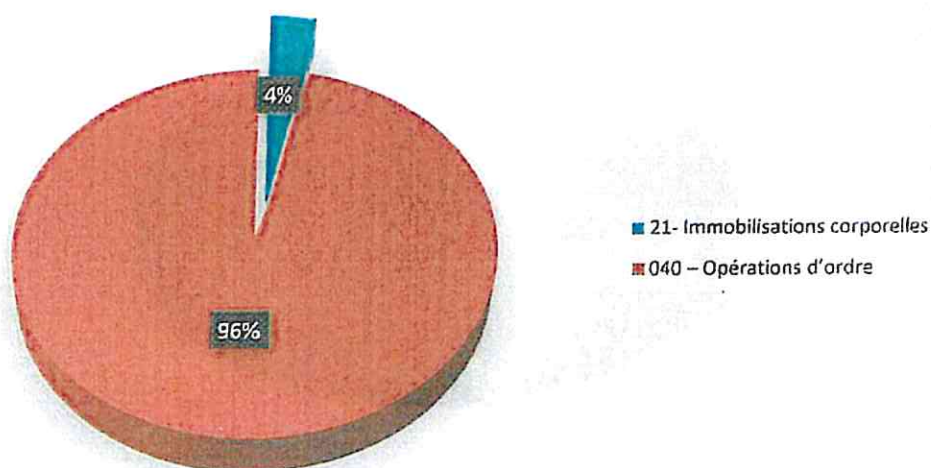


Au chapitre 040 (Opérations d'ordre), celui-ci concerne les amortissements et les travaux en régie.

2.2 Recettes d'investissement

Chapitre	CA 2018 (pour mémoire)	CA 2019	Variation en %
10 – Dotations, fonds divers et réserves			
13 – Subvention d'investissement	4 091,86		
21 – Immobilisations corporelles		104,26	
024 – Produits des cessions d'immobilisations			
021 – Virement à la section fonctionnement			
040 – Opérations d'ordre	1 877,61	2 814,14	49,88 %
TOTAL	5 969,47	2 918,40	-50,94 %

Recettes d'investissement 2019



Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : il représente les régularisations de TVA.
Au chapitre 040 (Opérations d'ordre) : ce point concerne les amortissements.